



## Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 28 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à 17 h 30, Le Conseil Municipal de Saint-Sornin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Duguesclin, sous la présidence de M. Joël PAPINEAU, Maire.

Date de la convocation : **Judi 22 Février 2024**

En exercice : 8 – Présents : 6 – Pouvoir : 0 – Absents : 2

Quorum : atteint

**Présents** : Joël PAPINEAU, Marie-Thérèse GRANDILLON, Laurence FANEY, GENY Fabien, Sylvie DERRIEN, Thierry LAVAL.

**Absent(s)** : Patricia CERTAIN, Cédric LETURCQ.

**Secrétaire de Séance** : Mme Laurence FANEY.

**Approbation du procès-verbal du 7 Février 2024** : à l'unanimité sans observation.

Ordre du jour :

**Affaires Générales** :

1) *Vente d'une parcelle de terrain cadastrée B 1514a,*

**Finances** :

2) *Approbation du CFU 2023 (Compte Financier Unique),*

3) *Affectation du résultat 2023,*

4) *Vote des taux 2024,*

5) *Vote du budget 2024,*

6) *Subventions d'équipement versées : durée d'amortissement.*

**Informations et questions diverses.**

### VENTE d'une PARCELLE de TERRAIN CADASTREE B 1514a

*Délibération N°2024\_02\_10*

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Vu la délibération du 13 juillet 2023 approuvant la cession d'une parcelle de terrain sis « Rue du Fief Bon Jean »

Considérant le courrier en date du 5 juin 2023 de Mr et Mme COTRAUD résidant au 21 Rue du Fief Bon Jean, faisant le souhait de se porter acquéreur de cette parcelle.

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cette parcelle communale et d'en définir le prix de vente définitif ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, la vente de la parcelle de 190 m<sup>2</sup> cadastrée B 1514a.
- **FIXE** le prix à hauteur de 45 € du m<sup>2</sup> soit un montant de 8 550 €.
- **AUTORISE** la vente à Mr et Mme COTRAUD.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et tout autre document s'afférent à cette vente.
- **AJOUTE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

### APPROBATION du CFU 2023 (Compte Financier Unique)

*Délibération N°2024\_02\_11*

Monsieur le Maire évoque la participation de la Commune à l'expérimentation menée par la DGFIP, du Compte financier Unique.

Durant la durée d'expérimentation, de 2021 à 2023, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour le budget de la commune.

Le Conseil Municipal examine le CFU 2023 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses.....	375 401,99 €
Recettes .....	399 290,88 €
Résultat exercice 2023.....	23 888,89 €
Report excédentaire 2022 .....	212 338,12 €
<b>Excédent de clôture :</b> .....	<b>236 227,01 €</b>

#### Investissement

Dépenses.....	157 291,70 €
Recettes .....	149 304,06 €
Résultat de l'exercice 2023.....	- 7 987,64 €
Report 2022 .....	- 26 050,55 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b> .....	<b>- 34 038,19 €</b>
Restes à réaliser dépenses : .....	88 891,74 €
<b>Besoin de financement :</b> .....	<b>122 929,93 €</b>

M. le Maire s'étant retiré.

En présence de la Présidente, Mme Marie-Thérèse GRANDILLON et en accord avec la commission finances du 21 Février dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Saint-Sornin.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **AFFECTATION du RESULTAT 2023**

*Délibération N°2024\_02\_12*

Le conseil Municipal, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2023 dont les résultats, se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023	23 888,89 €
Report de l'exercice 2022	212 338,12 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023</b>	<b>236 227,01 €</b>

#### Section d'Investissement

Solde d'exécution de l'exercice 2023	- 7 987,64 €
Report de l'exercice 2022	- 26 050,55 €
Restes à réaliser dépenses	88 891,74 €
<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>	<b>122 929,93 €</b>

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Considérant la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'AFR Nieulle-sur-Seudre/St-Sornin de 335.15 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2024, le résultat de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	<b>122 929,93 €</b>
Excédent de fonctionnement 2023 reporté pour le budget principal	<b>113 297,08 €</b>
Ajout de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'AFR Nieulle-sur-Seudre Saint Sornin	<b>335,15 €</b>
Soit un total de report d'excédent de fonctionnement de	<b>113 632,23 €</b>

### VOTE des TAUX 2024

#### Délibération N°2024\_02\_13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 des finances pour 2024,  
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,  
Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

M. le Maire expose qu'il s'agit par cette délibération de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2024, à :
  - TFB : 36,60 % ;
  - TFPNB : 78,06 % ;
  - THRS : 15,24 %.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### VOTE du BUDGET 2024

#### Délibération N°2024\_02\_14

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 février 2024, comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant	CHAPITRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant
011 - Charges à caractère général	136 300,00	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	4 300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	165 900,00	73 - Impôts et taxes	77 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	62 337,00	731 - Impositions directes	176 800,00
66 - Charges financières	2 000,00	74 - Dotations et participations	58 066,00
67 - Charges spécifiques	500,00	75 - Autres produits de gestion courante	48 900,00
68 - Dotations aux amortissements	500,00	77 - Produits spécifiques	100,00
023 - Virement à la sect. d'investissement	102 621,23	013 - Atténuations de charges	3 000,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	11 640,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	113 632,23
Total dépenses de fonctionnement	481 798,23	Total recettes réelles	481 798,23

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES OU OPERATIONS DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant	CHAPITRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant
110 - CIMETIERE	7 000,00	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	122 929,93
116 - MATERIEL DIVERS	7 000,00	10222 -FCTVA	17 000,00
122 - BATIMENTS PUBLICS	5 210,00	10226 - TAXE D'AMENAGEMENT	1 504,00
130 - AMENAGEMENT URBAIN/PANTATIONS	5 519,00	13 - Subventions d'investissements reçus	44 125,77
60 - DEFENSE INCENDIE	23 000,00	1641 - Emprunts en euros	120 000,00
64 - VOIRIE	145 100,00	165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
95 - ECLAIRAGE PUBLIC	12 000,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	102 621,23
781 - CITY STADE/JEUX	63 000,00		
21 - Immobilisation corporelles	1,00	040 - opérations ordre entre sections	11 640,00
041 - Opérations patrimoniales	12 000,00	041 - Opérations patrimoniales	12 000,00
001 - Déficit d'investissement reporté	34 038,19		
10222 - FCTVA	8 846,00		
10226 - TAXE D'AMENAGEMENT	215,00		
1641 - Emprunts en euros	20 000,00		
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00		
Restes à réaliser	88 891,74		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>433 820,93</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>433 820,93</b>

Vu l'avis de la commission des finances du 21 février 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	481 798,23 €	481 798,23 €
<b>Section d'investissement</b>	433 820,93 €	433 820,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>915 619,16 €</b>	<b>915 619,16 €</b>

### SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT VERSEES : DUREE d'AMORTISSEMENT

*Délibération N°2024\_02\_15*

Vu l'article L.2321-2 28° du CGCT, l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les communes et groupements de communes, quelle que soit leur taille.

Lors d'une participation financière à des travaux sur notre commune, la somme versée est considérée comme une subvention au profit de la structure à qui appartient l'équipement. Il y a obligation d'amortir comptablement le montant de cette subvention selon une durée choisie par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le département de Charente Maritime, concernant les travaux « Rue Éric Chabrierie » RD 118, dont la participation communale s'élève à la somme de 35 095,02 € HT, qui sera versée au Département au cours de l'année 2024.

Monsieur le Maire propose d'amortir cette somme pour une durée de 10 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'amortir pour une durée de 10 ans, la somme de 35 095.02 H.T.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Présentation de l'opération grand site du Marais de Brouage par Marion ALVAREZ : Cette opération a pour but de valoriser un territoire de vie. Il s'agit d'une démarche de gestion équilibrée de cette espace fragile qui vise à préserver le caractère exceptionnel de ses paysages et adapter le territoire au changement climatique.
- b) Terrain de tennis : tarif à revoir au prochain Conseil Municipal.
- c) M. le Maire, Mme FANEY et Mme GRANDILLON ont rencontré Mr Thierry RICHARD de l'Île d'Oléron afin de lui demander le coût pour une éventuelle vidéo qui serait représentative sur l'ensemble de l'année, de la commune de Saint-Sornin à travers les travaux réalisés, la faune, la flore, etc... Cette vidéo serait mise sur le site. Cela représenterait un coût de 1 584 € TTC.
- d) M. le Maire fait part d'un contact avec Bilout, Stéphanie ROUMEGOUS et Frédéric LA VERDE pour un spectacle commun en 2024. Devis en attente.

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 20 H 00

PAPINEAU Joël	X	CERTAIN Patricia	
GRANDILLON Marie-Thérèse	X	DERRIEN Sylvie	X
LETURCQ Cédric		GENY Fabien	X
FANEY Laurence	X	THIERRY Laval	X